

de mi de 1% du coût du produit. Cela devrait permettre d'assurer les services administratifs de base, y compris l'établissement d'un programme de recherche, et certains services de publicité et de promotion. Ce coût s'ajouterait à ceux du programme de liquidation des excédents

6. Conclusion

La gestion de l'offre semble apporter une solution des plus efficace aux nombreux problèmes auxquels se heurte l'industrie canadienne du boeuf. Elle fournit un cadre qui permet de réaliser des économies au niveau de la mise en marché, d'améliorer la concurrence et le rendement et de garantir les coûts à la production en même temps qu'un revenu raisonnable. En outre, d'après les expériences réalisées dans d'autres domaines, en supprimant les imperfections du système de la concurrence dues à l'application intégrale du principe de la gestion de l'offre, on peut atteindre ces résultats sans qu'il en coûte trop cher au consommateur. Il se peut que les prix canadiens soient parfois supérieurs à ce qu'ils seraient s'ils s'alignaient sur le prix mondial ou continental, particulièrement pour le boeuf industriel, mais il semble que l'économie globale profiterait beaucoup d'une recrudescence de l'activité économique canadienne, du développement de l'industrie de transformation canadienne, du remplacement des importations, du maintien d'une industrie canadienne du boeuf dotée d'une solide assise, de la stabilité des prix et des revenus pour les consommateurs. On pourrait